

**RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET
DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'ENQUÊTE
PARCELLAIRE CONCERNANT LES VESTIGES
DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-ELOI**



Enquête publique
Du lundi 7 octobre 2013 au 23 octobre 2013

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Alain Bailleul
16, rue d'Izel
62690 - Tilloy-les-Hermaville
Dossier E1000180/ 59

Le rapport ci-joint relate le déroulement de l'enquête publique relative au projet de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire concernant les vestiges de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi. L'enquête a eu lieu dans les locaux de la mairie de Mont-Saint-Eloi du lundi 7 octobre 2013 au mercredi 23 octobre 2013 inclus.

Durant cette période aux jours et heures d'ouverture des bureaux, un dossier déposé dans les locaux de la mairie de Mont-Saint-Eloi a permis à toute personne intéressée d'en prendre connaissance et de porter éventuellement les observations sur les registres ouverts à cet effet.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'arrêté signé par monsieur le Prefet du Pas-de-Calais le 9 septembre 2013 faisant connaître les modalités de l'enquête publique a été affiché à proximité des entrées de la mairie, affichage maintenu durant toute la durée de l'enquête.

Le même avis a été publié dans la presse à deux reprises selon les conditions prévues par la loi.

Durant les quatre permanences assurées par mes soins, j'ai reçu 6 personnes. Une personne a laissé ses observations et commentaires sous forme écrite dans le registre. Quatre autres ont déposé un courrier faisant part de leurs observations.

Le projet de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire a suscité quelques remarques, sans toutefois noter une réelle opposition à la globalité du projet. Les demandes visent essentiellement des points particuliers et des intérêts privés.

Je tiens à souligner une fois encore :

- la qualité des documents fournis,
- la disponibilité et la collaboration de Monsieur Hetru, chef du service des Affaires Foncières et du Contentieux au Conseil Général du Pas de Calais et de Monsieur Hochard, responsable du projet ainsi que Monsieur Jean-Pierre Bavière, Maire de Mont-Saint-Eloi

Ce qui a permis à l'enquête de se dérouler en toute sérénité.

CONCLUSIONS

Au terme de cette enquête publique que j'ai menée avec diligence et équité, après avoir :

- analysé le dossier mis à la disposition du public,
- reçu et renseigné toutes les personnes qui se sont présentées,
- écouté avec beaucoup d'attention leurs propos,
- recueilli les observations du public,
- pris connaissance des éléments techniques émis par le Conseil Général du Pas-de-Calais en réponse aux observations formulées au cours de l'enquête,
- visité les lieux afin de me rendre compte de la situation géographique et de l'état des biens immobiliers pour lesquels une procédure d'expropriation est engagée.

Considérant :

- La régularité de l'enquête publique qui s'est déroulée sans incident,
- L'information du public qui a été faite conformément aux prescriptions réglementaires,
- La qualité du dossier mis à la disposition du public,
- Que le projet favorise le développement et la fréquentation du site comme indiqué dans la convention de transfert signée en 2008 entre Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais
- Le projet justifie des atteintes à la propriété privée que je ne juge pas trop excessives, compte tenu du but poursuivi par le Conseil Général du Pas-de-Calais
- De l'engagement des services du Département du Pas-de-Calais à créer une entrée commune permettant le désenclavement de l'exploitation agricole de Monsieur et Madame Chamillard
- Que la liste des propriétaires comprenant :
 1. Section et n° de parcelle
 2. Surface
 3. Lieu dit
 4. Contenance avec l'emprise de la DPUSe trouve dans l'état parcellaire
- Que L'expropriant a notifié, individuellement aux propriétaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'avis de dépôt de dossier en mairie. L'information des propriétaires a donc été parfaitement assurée.
- Que les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein. La durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du dossier.
- Que toutes les personnes qui auraient souhaité s'exprimer en avaient la possibilité.

Je vous fais part des recommandations suivantes :

- Il serait souhaitable de prévoir un parking dédié aux autobus dans le schéma proposé.
- Il serait souhaitable de prévoir également l'implantation d'un bloc sanitaire au regard de l'accroissement de la fréquentation prévue du site.
- L'expropriation est très souvent mal ressentie. C'est une opération très sensible qui mérite beaucoup de compréhension de part et d'autre.
Les propriétaires et les riverains du projet doivent être avertis rapidement des aboutissements des différentes phases de la procédure. Il ne faut pas les laisser dans l'ignorance
- Les indemnités concernant le déplacement du hangar à proximité de la porcherie doivent prendre en compte tous les frais annexes : reconstruction, réserve incendie à créer, frais administratifs.
- Une aide des services du Département doit être apportée à M. et Mme Chamillard concernant le déplacement du poulailler à proximité de l'exploitation agricole.

Compte tenu des ces recommandations et remarques, le projet proposé présente concrètement un caractère d'intérêt public.

En conclusion, je considère que l'Utilité Publique peut être reconnue, et **j'émet un AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement des vestiges de l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi **et j'émet également un AVIS FAVORABLE** sur l'emprise du projet concernant l'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation du projet.

Ces avis sont assortis d'une réserve :

Que le désenclavement de l'exploitation agricole de M. et Mme Chamillard soit bien effectué avec le schéma présenté par le Conseil Général.

Fait à TILLOY-LES-HERMAVILLE,
le

Le Commissaire Enquêteur

Alain BAILLEUL